

Montréal, le 14 juillet 2010

Par courrier électronique

Destinataires : Tous les participants

Objet : Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services de transport d'électricité
Dossier de la Régie : R-3669-2008, Phase 2

Tel que prévu dans la décision D-2010-058, l'audience orale dans le présent dossier se tiendra du **18 au 22 octobre 2010**, de 9 h à 15 h. Toutefois, la Régie demande aux participants **de réserver, en plus du 26 octobre 2010, les 27, 28 et 29 octobre 2010** pour la poursuite de l'audience, le cas échéant.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as